



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 26 MAI 2025

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 26 mai 2025 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
M Robert Auger, membre
M. Éric Ladouceur, membre

Était présente :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière

Était également invités à titre d'observateurs :

Gabriel Michaud, chef du cabinet, Ville de Mascouche
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne
Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2025-05-42 **(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-05-43 **(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 avril 2025;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;

0901



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II (RAETM-2023-003);
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions;
8. Huis clos;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-05-44

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 avril 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 avril 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-05-45

(Adoption des listes de paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 512 260,69 \$ et 1 603,96 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 1 033,03 \$ et 546 344,74 \$ préparées le 20 mai 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-05-46

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II (RAETM-2023-003))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant par la résolution 125-12-2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU la résolution E69-08-2023 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II, le tout au montant de 8 313 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU les résolutions E2024-05-38, E2024-08-62, E2024-11-97, E2025-01-08 et E2025-03-24 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1, 3, 6 à 13, 15, 16A, 17, 20 à 24 et 26 à 28 au montant de 291 062,35 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE trois (3) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 60 525,32 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de <u>changement n°16B</u>	Relocalisation des sondes de détection des gaz	6 015,35 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°30</u>	Modification électrique	10 879,88 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement n°25</u>	Modification du chemin d'accès	43 630,09 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié aux avis de changement 16B et 30, et approuve celui associé à l'avis de changement 25, le tout au montant de 52 642,16 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 122.


ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


RÉSOLUTION NO : E2025-05-47
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Président


Secrétaire-trésorière

0903